

## Papier de position

## Finances publiques

### I. Demande de l'usam

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

La saine gestion des finances publiques, durant les deux dernières décennies, a permis à l'Etat d'avoir une marge de manœuvre suffisante pour fournir des aides et réaliser des dépenses quand l'urgence de la nécessité s'est fait sentir. Les différentes crises majeures, auxquelles la Confédération a pu être confrontée ces dernières années, ont toutefois plus que significativement péjoré l'état des finances publiques, à savoir le creusement du déficit des comptes d'Etat et l'augmentation de la dette publique. En ce sens, l'usam salue les efforts annoncés par le Conseil fédéral pour réduire les dépenses et tenter de maîtriser à moyen terme l'évolution des finances publiques. À ce titre, l'usam demande à la Confédération de :

- **rétablir un équilibre du budget par des mesures d'économie;**
- **préserver le frein à l'endettement ;**
- **trouver une solution à l'augmentation des dépenses liées ;**
- **ne pas recourir à une taxation supplémentaire pour couvrir les dépenses.**

### II. Contexte

L'état des finances de la Confédération était, jusqu'en 2019, exemplaire. En effet, le solde de financement des budgets autant ordinaire qu'extraordinaire était positif depuis 2009. L'année 2020 marque un solde de financement (montant des dépenses soustraites des recettes) de -15,8 milliards de francs dû à la crise du covid-19. Même le plan financier de 2024-2026 ne prévoit pas de retour à un solde positif pour les finances de la Confédération. Il s'agit alors de déficits structurels qui demanderont des mesures particulières pour être résorbés. En conséquence, la dette brute de la Confédération, qui comprend les engagements courants ainsi que les engagements financiers à court et long termes, est passée de 96,3 milliards de francs en 2019 à 120 milliards en 2022.

L'augmentation des dépenses ne trouve toutefois pas une explication mono-causale avec la crise du covid-19. La pression sur les budgets s'explique également par la hausse des dépenses pour l'armée, et notamment des dépenses liées à l'AVS et la santé. Mais d'après le rapport explicatif de la Loi fédérale sur des mesures visant à alléger les finances fédérales à partir de 2025, d'autres éventuelles dépenses futures s'y ajoutent : la reconstruction de l'Ukraine, l'extension de l'accueil extrafamilial,

l'allègement des primes d'assurance-maladie et le développement de la protection du climat.<sup>1</sup> Le tout conduit à ces déficits structurels dans le budget et le plan financier.

Afin de remédier à ces déséquilibres financiers, le Conseil fédéral propose des mesures d'allègements du budget de la Confédération se portant à 2 milliards de francs par an. Premièrement, la progression des dépenses faiblement liées sera abaissée de 2 points de pourcentage, à savoir 450 millions de francs par an. Deuxièmement, les dépenses militaires atteindront 1% du PIB en 2035 au lieu de 2030. Troisièmement, la constitution de réserves à budgétiser sera limitée au strict nécessaire. Par exemple, la contribution à Horizon Europe ne sera pas requise et il y aura une réduction de 150 millions de francs par an au fonds d'infrastructure ferroviaire. Quatrièmement, le Conseil fédéral a décidé de mettre un impôt sur l'importation de véhicules électriques permettant ainsi un allègement de 150 millions par an. Enfin, le Conseil fédéral propose des modifications législatives pour réduire les dépenses de l'Etat. Le cofinancement plus important des cantons pour le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants autoriserait une réduction de 200 à 300 millions de francs par année. Les rentes de veuves et veufs devraient aussi faire l'objet d'une adaptation à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dégageant des réductions de 100 millions de francs. Le Conseil fédéral propose également de diminuer sa contribution à l'assurance-chômage de 250 millions de francs par an sans vouloir affecter les prestations.

### III. Appréciation générale

L'usam est d'avis que la Confédération a maintenu une ligne budgétaire relativement stricte en comparaison internationale. En ce qui concerne les dépenses pour surmonter la crise du covid-19 et les restrictions économiques, les mesures de soutien étaient nécessaires. Mais du coup l'équilibre budgétaire n'est plus de mise, avec tous les désavantages que cela comporte.

Le frein à l'endettement a largement permis ces excédents du budget et a fourni la marge de manœuvre nécessaire pour que les autorités fédérales puissent intervenir en temps de crise sans péjorer outre mesure l'état des finances. En temps normal, la pression exercée par le frein à l'endettement conduit à des excédents budgétaires, ce qui permet de réduire la dette de la Confédération. L'usam souligne l'importance du frein à l'endettement. Cet instrument doit absolument être maintenu pour assurer une certaine rigueur dans la gestion des finances de l'Etat.

L'usam partage l'avis du Conseil fédéral qu'il faille rapidement se reconstituer une marge de manœuvre financière afin d'être en capacité de répondre à d'éventuelles futures crises. Pour ce faire, il faut procéder à une priorisation des dépenses, à un examen des nouvelles tâches, à une optimisation des ressources de la Confédération notamment en personnel et à la réduction de la réglementation. Les autorités fédérales ne devraient pas systématiquement compter sur la distribution des bénéfices de la BNS et les dépenses extraordinaires devraient être bien encadrées. L'usam note également que le contournement du frein à l'endettement par l'utilisation des bons de trésorerie devrait être banni. Les excédents structurels devraient servir à rembourser la dette, tant que cela ne pose pas de problème pour le bon fonctionnement des institutions financières.

En ce qui concerne la question lancinante des dépenses liées, qui augmentent plus que proportionnellement par rapport aux autres dépenses, se pose lentement mais sûrement un problème de fond sur le développement des dépenses de l'Etat. Ces dépenses liées sont des dépenses dont le développement est ancré dans les bases légales. Ainsi, il n'est pas possible d'ajuster à court terme l'évolution de ces dépenses qui représentent tout de même presque 60% des 80 milliards de francs du budget de la

---

<sup>1</sup> Département fédéral des finances, "Loi fédérale sur des mesures visant à alléger les finances fédérales à partir de 2025, Rapport explicatif relatif à l'ouverture de la procédure de consultation", 2023, p. 2.

Confédération en 2023. A l'avis de l'usam, le Conseil fédéral devrait rapidement proposer des solutions substantielles à ces dépenses liées, comme le demande la motion 22.4273 Examen des tâches et des prestations de l'Etat de la Commission des finances du Conseil des Etats.

L'usam soutient le fédéralisme et dans ce sens est d'avis que le fédéralisme permet de procéder à des dépenses à l'échelon le plus proche. La Confédération ne devrait pas financer des tâches qui pourraient réduire l'autonomie cantonale. Les éventuels doublons sont à éliminer.

Pour les dépenses centrales comme pour la contribution à l'assurance-chômage, l'usam juge inadéquate une réduction du montant de la Confédération de 250 millions de francs par an, sachant que le financement de l'assurance-chômage se base sur un accord entre partenaires sociaux. S'il s'avérait que les besoins devaient s'accroître pour financer une augmentation du chômage, l'accord entre partenaires sociaux se trouverait déstabilisé.

L'usam s'opposera par ailleurs à toutes nouvelles augmentations des taxes qui toucheraient l'économie, et les PME notamment.

#### **IV. Conclusion**

L'usam salue les efforts de la Confédération visant à réduire l'endettement et à retrouver l'équilibre budgétaire. Le frein à l'endettement doit être maintenu, les examens de tâches doivent être multipliés et les dépenses liées devraient intégrer un rapport plus ou moins fixe à l'ordre de grandeur du budget de l'Etat. L'usam refuse toutefois que la contribution à l'assurance-chômage soit réduite.

Berne, le 14 août 2023

#### **Responsable du dossier**

Mikael Huber, responsable des dossiers politique financière et fiscale, numérisation  
Tél. 031 380 14 34, mél. [m.huber@sgv-usam.ch](mailto:m.huber@sgv-usam.ch)